
Epreuve d'un candidat

Description

La présente invention concerne le domaine des ustensiles pour briser la coquille d'un oeuf.

Il existe un besoin de pouvoir briser la coquille d'un oeuf en réalisant une cassure circulaire nette.

Pour ce faire, on peut utiliser une mini-guillotine du type utilisé pour les cigares. Le résultat n'est cependant pas satisfaisant, car l'oeuf étant disposé horizontalement, le jaune de l'oeuf se répand immédiatement.

Il a également été proposé de disposer sur l'oeuf un poinçon de sellier ou un foret creux en forme de manchon, sur le dessus de l'oeuf, et de frapper le poinçon ou le manchon de façon à appliquer une impulsion transmise à l'oeuf.

Toutefois, cette façon de procéder est difficile à mettre en oeuvre car il est difficile de reproduire régulièrement une impulsion adéquate, surtout en fonction de l'habileté de l'utilisateur. Si l'impulsion n'est pas adéquate, la cassure ne sera pas nette.

La présente invention propose un ustensile permettant de réaliser une cassure circulaire nette sur une coquille d'oeuf de façon régulière et facilement reproductible.

Un ustensile conforme à l'invention présente les caractéristiques mentionnées dans la revendication 1.

Les moyens d'impulsion étant montés mobiles sur des moyens de guidage, il est possible d'appliquer à chaque fois une impulsion avec une direction déterminée par les moyens de guidage et qui est adéquate. L'impulsion sera appliquée avec la bonne direction indépendamment de l'utilisateur.

En outre, avec les caractéristiques mentionnées dans les autres revendications, il apparaît clairement que l'on peut facilement appliquer une impulsion avec une force déterminée reproductible.

La présente invention et ses avantages seront mieux compris à la lecture de la description détaillée, accompagnée de dessins.

Revendication

1. Ustensile à briser la coquille d'un oeuf comprenant un corps (40, 50, 60) présentant une arête circonférentielle coupante (51) définissant une ouverture permettant l'introduction d'un oeuf de sorte que l'arête coupante soit en contact avec la coquille de l'oeuf le long d'une ligne de contact circonférentielle

et des moyens d'impulsion pour appliquer une impulsion sur l'oeuf par l'intermédiaire du corps

caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de guidage (43, 53, 63) sur lesquels les moyens d'impulsion (40, 57, 67) sont montés mobiles, de façon à appliquer une impulsion selon une direction déterminée par les moyens de guidage.
2. Ustensile selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'arête coupante (51) est à contact continu.
3. Ustensile selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'arête coupante (51) est dentelée.
4. Ustensile selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens d'impulsion comprennent le corps (40) qui est monté mobile sur les moyens de guidage entre une position inactive et une position d'impulsion dans laquelle, lors de l'utilisation, il vient en contact par son arête coupante avec la coquille.
5. Ustensile selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il comprend un organe élastique disposé pour solliciter le corps en position inactive vers la position d'impulsion.
6. Ustensile selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisé en ce que les moyens de guidage comprennent une tige (43).
7. Ustensile selon la revendication 6, caractérisé en ce que la tige présente une extrémité pointue.

-
8. Ustensile selon l'une des revendications 6 ou 7, caractérisé en ce que le corps est muni d'un trou pour le passage de la tige.
 9. Ustensile selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens de guidages sont fixés sur le corps (50, 60) du côté opposé à l'ouverture, les moyens d'impulsion comprenant un élément mobile (57, 67) monté sur les moyens de guidage (53, 63) et destiné à percuter le corps du côté opposé à l'ouverture pour appliquer une impulsion.
 10. Ustensile selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'il comprend un organe élastique pour solliciter l'élément mobile en direction du corps.
 11. Ustensile selon la revendication 10, caractérisé en ce que l'organe élastique est un ressort (69) hélicoïdal.
 12. Ustensile selon l'une des revendications 9 à 11, caractérisé en ce que les moyens de guidage comprennent une tige (53), l'élément mobile (57) étant monté coulissant sur la tige (53).
 13. Ustensile selon la revendication 12, caractérisé en ce qu'il comprend une butée (55) fixée sur la tige du côté opposé au corps pour limiter un mouvement de l'élément mobile.
 14. Ustensile selon l'une des revendications 12 ou 13, caractérisé en ce que l'élément mobile est une boule (57).
 15. Ustensile selon l'une des revendications 9 à 11, caractérisé en ce que les moyens de guidage comprennent deux rails (63), les moyens d'impulsion comprenant une pièce coulissante (64) circulant entre les rails (63).
 16. Ustensile selon la revendication 15, caractérisé en ce qu'un ressort hélicoïdal (69) est interposé entre la pièce coulissante et une barre transversale (65) joignant les deux rails (63).
 17. Ustensile selon la revendication 16, caractérisé en ce qu'il comprend une tige fixée à la pièce coulissante et traversant librement la barre transversale (65), en étant disposée à l'intérieur du ressort.

-
18. Ustensile selon la revendication 17, caractérisé en ce que la tige est fixée à la pièce coulissante en faisant saillie en direction du corps.
 19. Ustensile selon la revendication 18, caractérisé en ce qu'il comprend une boule fixée à l'extrémité en saillie de la tige.
 20. Ustensile selon l'une des revendications 9 à 19, caractérisé en ce que le corps présente une surface d'impact plane.
 21. Ustensile selon la revendication 4, caractérisé en ce que le corps est monté coulissant sur les moyens de guidage.